



N° 51649#03

# NOTICE POUR LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

FA14

éventuellement

-vous sur les règles applicables au contrat ainsi que sur les dispositions particulières  
fisque appliqué dans votre entreprise. En effet, des minima de rémunération  
vous rapprocher de votre

Conseil, de votre chambre consulaire ou de votre DIRECCTE.

**www.alternance.emploi.gouv.fr**

Si vous choisissez le formulaire papier :

- Remplissez complètement le formulaire en trois exemplaires

- apposer son visa

les informations pour la partie « formation

## **Déroulement de la procédure :**

**L'employeur adresse le dossier complet à l'organisme d'enregistrement dont il relève (chambre consulaire pour le secteur privé ou unité territoriale de la DIRECCTE pour le secteur public) au plus tard dans les 5 jours (calendaires) qui suivent le début d'exécution du contrat.**

Le dossier complet comporte :

- les rubriques du formulaire renseignées
- 1 (sur le formulaire)
- (sur le formulaire)

cocher sur le

case à cocher

**Attention, un dossier incomplet ne pourra pas être instruit et vous sera directement renvoyé.**

**L'organisme d'enregistrement dispose de 15 jours à compter de la date de réception du dossier complet pour rendre sa décision.**

- Si le contrat est conforme aux règles législatives, rég  
enregistre le contrat et celui-
- Si une non-co  
contrat, soit demander -conformité, et ce dans le délai prévu pour
- La modification doit être apportée sur un nouveau formulaire complet édité en 3 exemplaires, datés du jour de la modification, et  
signés par les parties.
- nt du contrat est refusé.

**Attention, un contrat d'apprentissage dont l'enregistrement est refusé par l'organisme d'enregistrement ne peut pas débiter ou ne peut plus continuer à recevoir exécution.**

délai, par commun accord ou décision du Conseil des P r pendant les premiers 45 jours consécutifs ou non en entreprise ; passé ce . La rupture du  
contrat doit faire l \_\_\_\_\_, dont copie est notifiée au dire \_\_\_\_\_ ant enregistré le contrat.

## **PRECISIONS POUR COMPLETER LES RUBRIQUES DU CERFA**

### **Mode contractuel de l'apprentissage :**

1 à durée limitée

2 DI

3 entreprise de travail temporaire

4 activités saisonnières à deux employeurs

## L'EMPLOYEUR

### Type d'employeur

#### Privé

- 11 -Moselle
- 12 Entreprise inscrite uniquement au registre du commerce et des sociétés
- 13 Entreprises dont les salariés relèvent de la mutualité sociale agricole
- 14 Profession libérale
- 15 Association
- 16 Autre employeur privé

#### Public

- 21 (administrations centrales et leurs services dé
- 22 Commune
- 23 Département
- 24 Région
- 25 Etablissement public hospitalier
- 26
- 27
- 28 Etablissement public administratif local (y compris établissement public de coopération intercommunale EPCI)
- 29 Autre employeur public

Si l'employeur est en auto-exonéré des contributi

### Employeur spécifique

- 1 Entreprise de travail temporaire
- 2
- 3 Employeur saisonnier
- 4 Apprentissage familial
- 0 Aucun de ces cas

### Code NAF

ntrant (version 2008)

### Code IDCC

Identifiant de la conve

n  
ut. Ce code peut être

obtenu sur le site du ministère du Travail [www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)  
collective est en cours de négociation, veuillez indiquer le code 9998.

### Effectif salarié de l'entreprise

u contrat.

## L'APPRENTI(E)

**Département de naissance :** indiquez le numéro du département.

indiquez 099.

### **Nationalité :**

- 1 Française
  - 2 Union Européenne
  - 3 Etranger hors Union Européenne
- Assurez-vous que le salarié étranger, non citoyen européen, dispose au début du contrat d'un titre de séjour valable l'autorisant à travailler en France et d'une autorisation de travail délivrée dans le cadre de l'article L. 5221-5 du code du travail.*

### **Régime social :**

- 1 MSA
- 2 URSSAF

### **Situation avant contrat :**

- 1 Scolaire (hors DIMA)
- 2 (DIMA) ou autre classe préparatoire à
- 3 Etudiant
- 4
- 5 Contrat de professionnalisation
- 6 Contrat aidé
- 7 Stagiaire de la formation professionnelle
- 8 Salarié
- 9 ou non au Pôle Emploi)
- 10 Inactif

## Parcours de formation antérieur de l'apprenti :

La table « diplômes ou titres » ci-dessous est à utiliser pour compléter les champs « dernier diplôme ou titre préparé », « diplôme ou titre le plus élevé obtenu » ainsi que le champ « diplôme ou titre visé » de la rubrique « formation »

### Diplômes et titres de l'apprenti

Diplôme ou titre de niveau bac +5 et plus

10 Doctorat

11 Master professionnel/DESS/diplôme grande école

12 Master recherche/DEA

19 Autre diplôme ou titre de niveau bac+5 ou plus

Diplôme ou titre de niveau bac +3 et 4

21 Master professionnel (M1+M2 ou seul M2)

22 Master général (M1+M2 ou seul M2)

23 Licence professionnelle

24 Licence générale

29 Autre diplôme ou titre de niveau bac +3 ou 4

Diplôme ou titre de niveau bac +2

31 Brevet de Technicien Supérieur

32 Diplôme Universitaire de technologie

39 Autre diplôme ou titre de niveau bac+2

Diplôme ou titre de niveau bac

41 Baccalauréat professionnel

42 Baccalauréat général

43 Baccalauréat technologique

49 Autre diplôme ou titre de niveau bac

Diplôme ou titre de niveau CAP/BEP

51 CAP

52 BEP

53 Mention complémentaire

59 Autre diplôme ou titre de niveau CAP/BEP

Aucun diplôme ni titre

60 Aucun diplôme ni titre professionnel

### Dernière année ou classe suivie par l'apprenti

01 Dernière année du cycle de formation et a obtenu le diplôme ou titre

11 (examens réussis mais année non diplômante)

12 validée (échec aux examens, interruption ou abandon de formation)

21 (examens réussis mais année non diplômante)

22 validée (échec aux examens, interruption ou abandon de formation)

31 (examens réussis mais année non diplômante, cycle adapté)

32 (échec aux examens, interruption ou abandon de formation)

40 (collège)

41  
42 interrompu ses études en classe de 4<sup>e</sup>

*Exemple :*

*Avant le contrat d'apprentissage, le candidat, titulaire d'un baccalauréat général, était en première année de BTS qu'il souhaite poursuivre en apprentissage*

*Dans la rubrique « apprenti », indiquez*

*« diplôme le plus élevé = 42 »,*

*« dernier diplôme ou titre préparé = 31 »*

*et « dernière classe suivie = 11 ».*

*Dans la rubrique formation, indiquez « diplôme ou titre visé = 31 ».*

## LE MAITRE D'APPRENTISSAGE

Le maître doit justifier d'une formation et d'une expérience professionnelle minimales fixées par l'article R.6223-24 du code du travail et encadrer au maximum 2 apprentis plus un redoublant (article R 6223-6). Des dispositions conventionnelles plus restrictives peuvent exister. En cochant cette case, l'employeur atteste que le maître d'apprentissage répond bien à l'ensemble de ces critères. Le changement de maître d'apprentissage en cours de contrat implique de conclure un avenant au contrat initial.

## LE CONTRAT

### Type de contrat ou d'avenant :

Contrat initial

11

employeur

21 Renouvellement de contrat chez le même employeur

22 Contrat avec un apprenti

23

Avenant : modification des conditions du contrat

31 employeur

32 C

33

34 Prolon

35 Modification du

36 Autres changements

### Type de dérogation :

11

12 Age supérieur à 25 ans : cas spécifiques prévus dans le code du travail

21 Réduction de la durée du contrat

22 Allongement de la durée du contrat

31

de formation)

40 Troisième contrat pour une formation de même niveau

50 Cumul de dérogations

60 Autre dérogation

**Date d'embauche** : date à laquelle est conclu le contrat de travail par les deux parties (signatures).

**Date de début d'exécution** : date du 1<sup>er</sup> jour où débute effectivement le contrat (en entreprise comme en centre de formation).

**Grille de rémunération minimale**

	Avant 18 ans	De 18 à 20 ans	21 ans et plus
1 <sup>er</sup> année	25% du SMIC	41% du SMIC	53% du SMIC ou SMC
2 <sup>e</sup> année	37% du SMIC	49% du SMIC	61% du SMIC ou SMC
3 <sup>e</sup> année	53% du SMIC	65% du SMIC	78% du SMIC ou SMC